

## OENEO : Succès de l'augmentation de capital

Paris, le 30 juin 2005 ■ OENEO annonce que son augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions remboursables (ABSAR) avec maintien du droit préférentiel de souscription a été souscrite avec grand succès.

Les demandes de souscription ont atteint 145% de la taille de l'opération. Compte tenu du niveau des souscriptions à titre irréductible (95%), la demande à titre réductible a été servie à hauteur de 10% en moyenne.

La société ORPAR, qui s'était engagée à souscrire à titre irréductible et réductible 20M€ pour permettre le lancement de cette opération, n'a finalement eu besoin de contribuer à l'opération qu'essentiellement à hauteur de ses droits de souscription à titre irréductible. A l'issue de l'opération, ORPAR détient 36,27% du capital de la Société.

L'opération a permis de lever un montant brut total de 26 670 783 euros. OENEO va procéder en conséquence à l'émission de 26 670 783 actions qui seront admises à partir du 5 juillet 2005 à la cotation sur Eurolist (compartiment C) by Euronext, sous le code ISIN FR 0000052680.

- Il est rappelé qu'à chaque action nouvelle est attaché un bon de souscription d'actions remboursable (BSAR), 1 BSAR permettant de souscrire une action au prix unitaire de 2,5 €, à tout moment à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Les BSAR seront cotés, à partir du 5 juillet 2005, sur Eurolist by Euronext, sous le code ISIN FR0010203299.
- Par ailleurs, il est rappelé que les facultés d'exercice des droits d'attribution ou de conversion attachés aux OCEANES d'échéance 1<sup>er</sup> janvier 2009 et aux BSAs d'échéance 26 août 2006, émis par la Société, ont repris le 8 juin 2005. Les porteurs d'OCEANES et les titulaires de BSAs sont informés que conformément aux modalités des contrats d'émission des OCEANES d'échéance 1<sup>er</sup> janvier 2009 et des BSA d'échéance 26 août 2006, les nouveaux ratios d'attribution et d'exercice, ajustés pour tenir compte de la



présente augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, seront portés respectivement de :

- 40 à 45,584 actions pour 1 OCEANE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, jour de règlement livraison des actions nouvelles,
- 0,50 à 0,57 action pour 1 BSA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, jour de règlement livraison des actions nouvelles, étant précisé que 2 BSA permettent de souscrire 1,14 action OENEO.

Fort de la confiance de ses actionnaires et du succès de cette opération, le Groupe poursuit avec détermination la mise en œuvre de son plan Phoenix et envisage ainsi avec sérénité la satisfaction de ses objectifs de rentabilité pour l'année 2007.

###

